Qu’est-ce que la santé mentale ?

Selon l’Organisation Mondiale de la Santé, la santé mentale est « **un état de bien-être** dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le **fondement du bien-être d’un individu et du bon fonctionnement d’une communauté ».**

La santé mentale est entendue au sens large, de la petite enfance au grand âge, en prenant en compte l’ensemble des facteurs influençant le bien-être : ce sont les **déterminants de santé.**

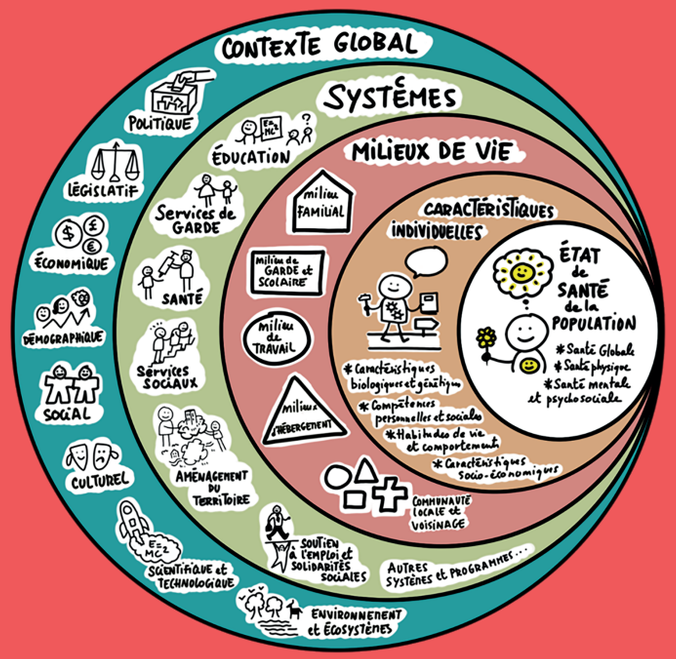

« La santé mentale est un enjeu collectif »

Graphique et illustration : **Studio special-coffre.fr**
© Schéma déterminants : Clear Mind Factory
Source : Dahlgren & Whitehead

Pour plus d’informations et/ou pour participer au Conseil Local de Santé Mentale de Mulhouse, vous pouvez contacter :

Le coordinateur santé de la ville de Mulhouse
en charge de la santé mentale
au **03 69 77 67 55**

Le chargé de mission des CLSM du Haut-Rhin
au **03 89 78 74 26**

Retrouvez toutes les actualités, informations et manifestations en santé mentale au **Centre Ressources Handicap PSYchique (CREHSPY)** au **03 89 51 39 08** ou sur le site internet : **www.crehpsy-grandest.fr**

Mulhouse

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

Conseil Local de Santé Mentale CLSM 68 Mulhouse

Le Conseil Local de Santé Mentale de Mulhouse

Un outil de démocratie en santé mentale

Le CLSM, pourquoi ?

Lieu d'échange et de concertation, le CLSM est un réseau local permettant de mener une réflexion et des actions concertées en vue d'une **meilleure prise en compte** des personnes souffrant de troubles psychiques pour faciliter leur insertion dans la cité. Il vise aussi à prévenir la souffrance psychologique des mulhousiens.

Les objectifs :

Promouvoir la santé mentale

Permettre l'accès aux soins psychiatriques et la continuité des soins

Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers

Lutter contre la stigmatisation et les discriminations

Mettre en œuvre une veille en santé mentale

Définir une stratégie concertée en santé mentale en développant le travail partenarial, l'interconnaissance et en favorisant l'émergence d'actions / projets.

Comment ?

Crée en 2013, le CLSM de Mulhouse est présidé par la Ville de Mulhouse et se compose de partenaires du sanitaire, de la psychiatrie, du médico-social, du social, d'institutions, des différents services de la municipalité, d'associations de représentants d'usagers et de leurs proches, de citoyens.
Le tout, dans une démarche **transversale, décloisonnée et concertée.**

La santé mentale constitue depuis 2015 **un axe majeur du Contrat Local de Santé.**

Décloisonnement

Interconnaissance

Découverte

Lutte contre la stigmatisation

Inclusion

Quoi ?

- Des actions de formation et de sensibilisation par le biais de séminaires, colloques, cinés-débats
- Un rallye / portes ouvertes des structures de santé mentale

Culture commune

Échange

Partage

! Informations ?

- Un soutien aux associations et aux initiatives en santé mentale
- Un appui méthodologique
- Des actions et contributions à l'émergence de nouveaux dispositifs : dispositif Dibagpsy, référent de parcours de vie, meilleur accès à la culture, etc.

COORDINATION

	Assemblée plénière	Comité de Pilotage	Groupes de Travail
	1 fois par an	3/4 fois par an	Variable en fonction des groupes et des objectifs
	Présidée par le Maire ou son représentant	Présidé par la Ville de Mulhouse	Animés par un acteur du CLSM, délégué par sa structure
	• **Bilan et perspectives** du CLSM • **Lieu de discussion** et de **concertation**	• Définir les **grandes orientations** et la **stratégie locale** en matière de santé mentale • Définir les **priorités des groupes de travail** • Assurer le **suivi global** des groupes de travail	• Répondre aux priorités définies par le COPIL • **Échanger, décloisonner, mettre en œuvre des actions dans des champs favorisant l'insertion et l'accès aux soins** (ex : logement, insertion professionnelle, culture, petite enfance / parentalité, addictions, adolescence, etc.)
	Tous les acteurs du CLSM et les partenaires intéressés par la démarche	Un dirigeant de chaque structure (hôpitaux, associations d'usagers, professionnels de santé, structures sociales, etc.)	Les partenaires de terrain (travailleurs sociaux, bailleurs, professionnels de santé, associations, usagers, etc.)